



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice :

Présents :

Votants :

Séance du 24 septembre 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (à partir de la délibération n°13), , Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°7), Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François HUGUET à Annie DAUPHIN, Jean-Marc BOUREL à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Corinne IBARRA à Sylvie DUBREUIL, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD, Christophe DUMONT.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code rural et notamment l'article L. 211-24 alinéa 1 qui dispose que «chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des

N°47

OBJET :

**FOURRIERE
COMMUNAUTAIRE
POUR ANIMAUX**

**CONVENTION
D'ADHESION AVEC
LES COMMUNES OU
EPCI EXTERIEURS A
VICHY
COMMUNAUTE
SOUHAITANT
UTILISER
L'EQUIPEMENT**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

- 1 OCT. 2020

Publiée ou notifiée le :

- 1 OCT. 2020

délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune [...] »,

Vu les statuts de Vichy Communauté qui attribuent à la communauté d'agglomération la compétence supplémentaire « fourrière communautaire pour animaux » en matière d'hygiène et de sécurité,

Considérant qu'au terme du contrat de délégation de service public il a été décidé de changer le mode de gestion de la fourrière communautaire pour animaux et de recourir à un marché de prestations de services à compter du 1^{er} mars 2020,

Considérant que le contrat de délégation de service public accordait au délégataire le droit de conventionner avec des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) extérieurs à Vichy Communauté,

Considérant que dans le cadre du marché entré en vigueur au 1^{er} mars 2020, cette faculté de conventionnement appartient à Vichy Communauté,

Considérant par ailleurs que certains marchés publics repris par ordre de service par Vichy Communauté arrivent à échéance au 31 décembre 2020,

Considérant qu'il convient pour Vichy Communauté de définir ses propres conditions de partenariat avec toutes les communes extérieures et EPCI qui souhaitent utiliser cet équipement public communautaire dont elle est propriétaire,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec toutes les communes ou EPCI extérieurs à Vichy Communauté qui le souhaitent, dans la limite toutefois de la capacité d'accueil de l'équipement, une convention d'adhésion à la fourrière communautaire pour animaux de Brugheas sise Forêt de Genzat.

Cette convention d'une durée maximale de 2 ans avec possibilité de résiliation annuelle prévoit que :

- les communes signataires pourront se prévaloir au titre de l'article L.211-24 du Code Rural de la fourrière communautaire pour animaux de Vichy Communauté sous réserve de verser à la Communauté d'Agglomération une contribution forfaitaire annuelle au titre du coût de fonctionnement et d'investissement de l'équipement de 1,39 € par habitant,
- les tarifs publics appliqués par Vichy Communauté seront les mêmes vis à vis des communes ou EPCI adhérents que ceux applicables à la population ou aux communes de son propre territoire.

Cette convention précise que seuls, les communes ou EPCI signataires de la convention d'adhésion précitée pourront avoir accès au service de cet équipement communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

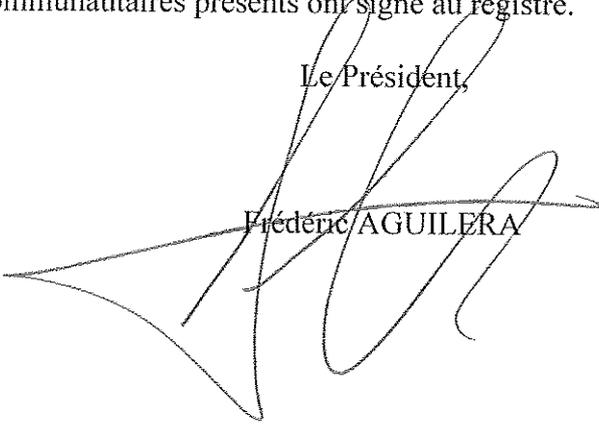
- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 septembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 47 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2020 - FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR ANIMAUX -
CONVENTION D'ADHESION AVEC LES COMMUNES OU EPCI EXTERIEURS
A VICHY COMMUNAUTE SOUHAITANT UTILISER L'EQUIPEMENT

.....

Date de décision: 24/09/2020

Date de réception de l'accusé 01/10/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 24sept2020_47

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200924-24sept2020_47-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 47.pdf (99_DE-003-200071363-20200924-24SEPT2020_47-DE-
1-1_1.pdf)